



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **ENCORE MANAGEMENT SA**
2. **Remarques:** Gestion de fortune et de patrimoine, courtage de produits financiers, ainsi que fourniture de service relatifs à ces domaines; activités financières, commerciales et industrielles s'y rapportant.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. no 1-2-3)

Pour tout renseignement:

Groupe no 4, tel 022 388 89 04

2009 001370 Z/OFA4

Office des faillites

1227 Carouge GE

06022216

